

MOTION du Conseil départemental de la Haute-Marne Non à la fermeture de la centrale de Clairvaux !

L'annonce de la fermeture de l'emblématique centrale de Clairvaux, le 27 avril 2016, par M. le Ministre de la justice, sans concertation avec les personnels ni avec les acteurs de proximité, fragilise la relation de confiance entre l'Etat et les collectivités locales.

Le Département de la Haute-Marne est directement impacté par cette annonce au plan économique et social. Ses élus expriment leur solidarité envers l'Aube et envers les 198 personnels de la centrale qui, à juste titre, manifestent nombreux leur incompréhension, tant sur la forme que sur le fond.

La centrale de Clairvaux est pleinement intégrée dans la vie quotidienne de nos territoires et ses personnels sont remarquablement appréciés pour leurs compétences et leur dévouement au service du bien public, dans un contexte particulièrement difficile eu égard au profil des détenus accueillis.

Plusieurs dizaines de familles sont concernées en Haute-Marne ; tout comme l'ensemble de la population carcérale accueillie.

Pour les premières, qui ont souvent fait le choix d'investir pour acquérir un bien immobilier, le maintien de la décision de M. le Ministre de la Justice entraînerait des conséquences sociales d'autant plus difficiles à accepter que ce service public est aujourd'hui rendu de manière tout à fait remarquable par des personnels pénitentiaires heureux de vivre dans nos territoires.

Pour les détenus, les conséquences de la décision gouvernementale seraient tout aussi lourdes. En effet, leurs conjointes et leurs enfants s'installent parfois dans les environs du lieu de détention. Sur de longues périodes, ce sont des équilibres de vie familiaux qui se construisent à proximité du site de Clairvaux. Parce que dans notre démocratie, la privation de liberté ne signifie pas la privation de dignité, le droit de mener une vie familiale aussi « normale » que possible, au vu des circonstances très particulières de la détention, est déterminant pour l'équilibre psychologique et social de tout être humain, et, plus largement, pour la préservation de sa dignité.

Outre les conséquences humaines que ne manquerait pas d'entraîner la fermeture de la centrale de Clairvaux, la solidarité envers les territoires de l'Aube et de la Haute-Marne, exposés depuis plusieurs décennies à la difficile reconversion de leurs industries traditionnelles, plaide en faveur d'un réexamen de cette situation.

D'autant que l'éloignement des grands centres urbains, frappés par les violences et la présence de réseaux criminels, constitue pour l'ordre public et l'intérêt général un atout majeur dans le choix d'implantation d'un établissement pénitentiaire.

Autant de raisons pour lesquelles les conseillers départementaux de la Haute-Marne adoptent la présente motion afin de demander officiellement à M. le Ministre de la Justice le réexamen de la décision de fermeture de la centrale de Clairvaux.

En parfait accord avec le Département de l'Aube, le Département de la Haute-Marne considère en effet que seules 2 issues sont socialement acceptables : soit la remise aux normes du site actuel, soit la construction d'une nouvelle prison à proximité.

L'Etat doit assumer ses responsabilités, dans le respect des personnels, des détenus et des acteurs locaux.

Contact presse :

Conseil départemental de la Haute-Marne
Karl Terrollion – Tél : 03 25 32 88 92 – Courriel : karl.terrollion@haute-marne.fr
Site internet : www.haute-marne.fr